Droit de préemption

Par Gabyl

Bonjour,

Est-il possible d'avoir un quelconque droit de préemption sur terrain mitoyen de sa maison, alors qu'il est mis en vente svp?
Merci

Par Rambotte

Bonjour.

Le terrain n'est pas mitoyen, il est voisin, contigu...
Ce qui peut être mitoyen, c'est un mur, une clôture, quelque chose à cheval sur la limite séparative.

A priori non, il n'y a aucun droit de préemption sur la vente du bien d'à côté. Sauf peut-être spécificités.

Par Isadore

Bonjour,

A ma connaissance le seul cas où la loi prévoit un droit de préemption au profit d'un voisin c'est en cas de vente d'une parcelle boisée, au profit des propriétaires des parcelles boisées avoisinantes.

Il peut aussi y avoir un droit de préférence en vertu d'un contrat conclu entre deux personnes.

Mais si le terrain est en vente à l'heure actuelle, dépêchez-vous de faire une offre alléchante. Si le voisin vous aime il sera ravi de vous faire plaisir. Et s'il ne vous aime pas il sera ravi de vous prendre un maximum d'argent.